

Image not found or type unknown



## Modification des statuts d'une sari

Par **Hal1**, le **28/07/2012 à 12:55**

Bonjour,rnrnDans le cadre d'une cession de parts sociales, je dois déposer les statuts modifiés notifiant la nouvelle répartition des parts sociales.rnJe ne possède que les statuts que sous forme papier.rnEst ce que les statuts modifiés doivent correspondre mot à mot aux anciens statuts.rnrnCordialement,

Par **alterego**, le **28/07/2012 à 17:59**

BonjourrnrnLors de la rédaction des nouveaux statuts, vous modifierez les articles relatifs aux apports et à la répartition du Capital Social.rnrnLes autres articles restent inchangés.rnrnCordialement